



Le 30 septembre 2021

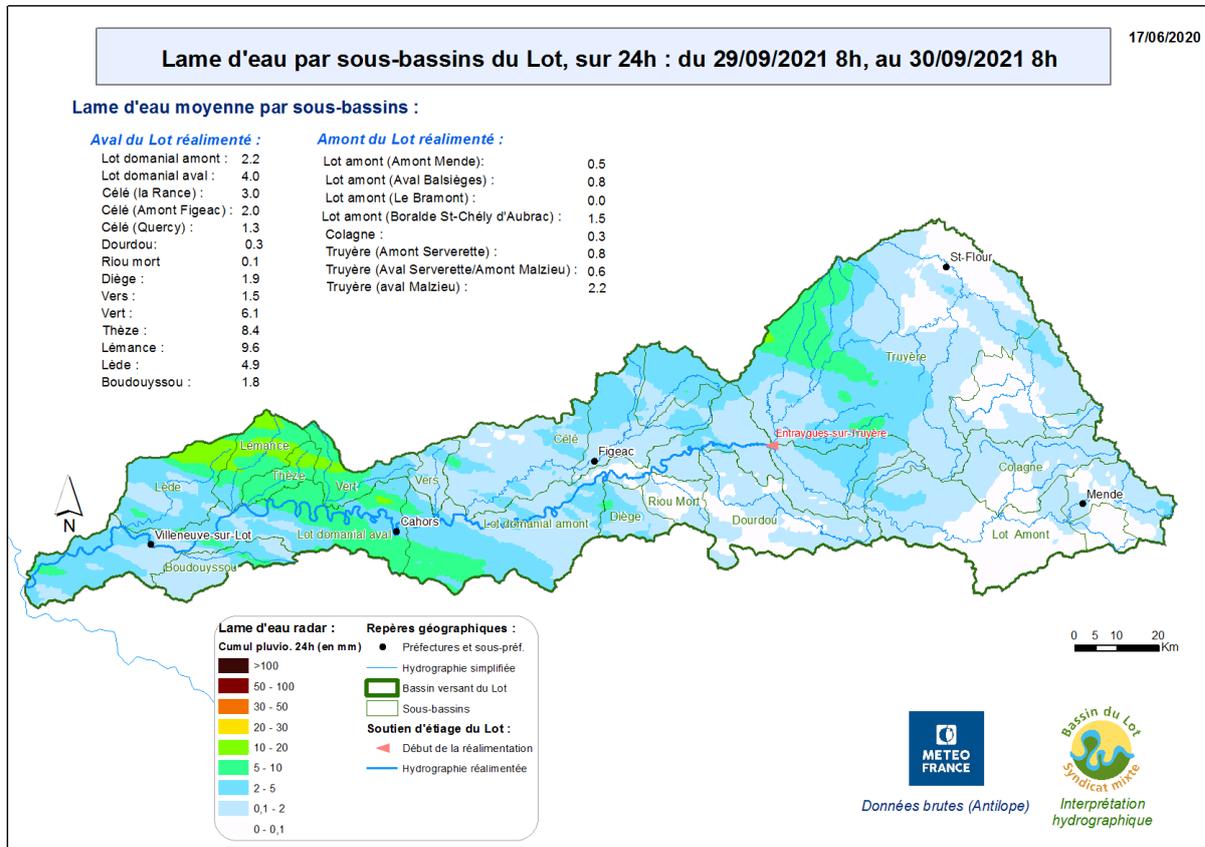
- Suivi de l'étiage 2021 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°14

La campagne 2021 de soutien d'étiage du Lot domanial a débuté le jeudi 1^{er} juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)**, depuis 1989 (33^e campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SMBL. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://laviedelariviere.valleedulot.com/>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <https://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2021.php>.

Bientôt, la lame d'eau radar quotidienne sur le bassin sera disponible sur le site « La Vie De La Rivière » (LVDLR) :



<https://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2021.php>



Pluviométrie sur le bassin :

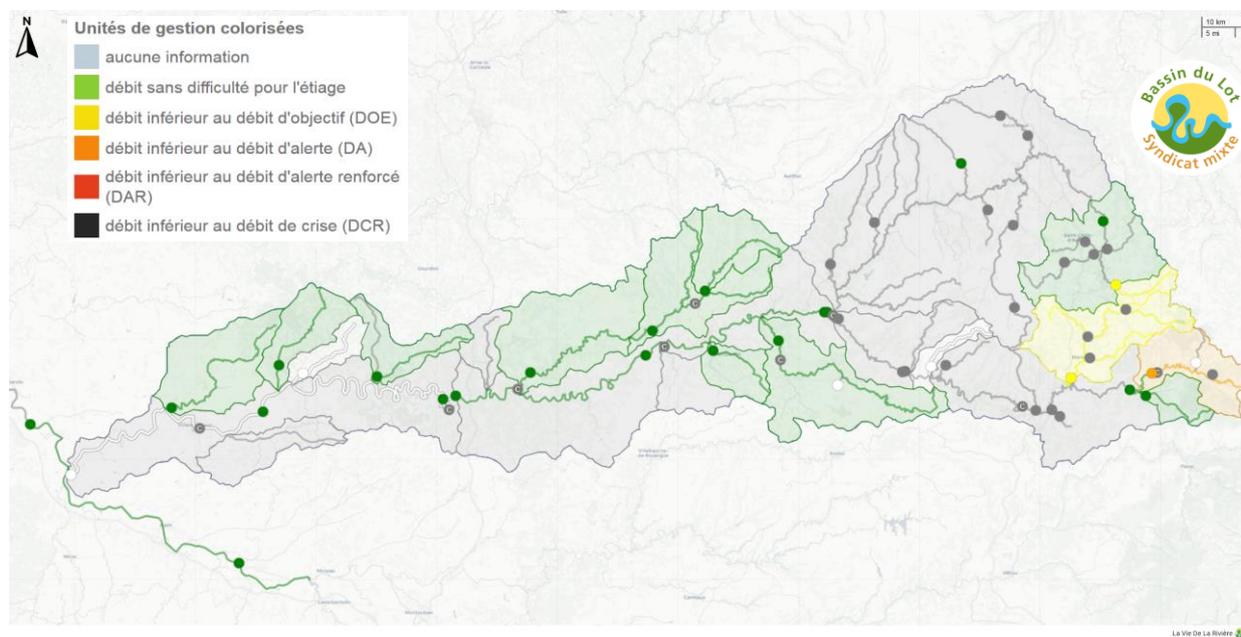
On enregistre un seul épisode pluvieux significatif depuis jeudi dernier, du 25 au 26 septembre. Le Lot en aval d'Enraygues-sur-Truyère a bénéficié d'un cumul sur 24h entre 10 à 30 mm selon les secteurs alors qu'on enregistre entre 0 et 10 mm en amont.

Le thermomètre affiche des valeurs proches des normales de saison et le temps ensoleillé devrait durer jusqu'en fin de semaine. Une nouvelle perturbation océanique est attendue dimanche, les averses parfois accompagnées d'orages devraient être cette fois-ci plus marquées sur le Cantal, l'Aveyron et la Lozère.

Hydrologie du bassin :

La situation hydrologique est mitigée sur l'amont du bassin et les écoulements chutent plus fortement en partie lozérienne. Les stations du Lot à Mende [aval], de la Colagne à Le Monastier [Pin-Mories] et de la Truyère à Serverette ont franchi leurs débits seuils. D'autres stations pourraient être dans le même cas ces prochains jours telles que le Lot à Balsièges [Bramonas], mais les pluies prévues à partir de dimanche détendront certainement la situation.

Les principaux affluents du Lot domanial ont bien réagi aux dernières précipitations et présentent encore des débits caractérisés par une période de retour humide. Les débits du Lot domanial sont corrects pour la saison.



Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot au 30 septembre 2021

<http://laviedelariviere.bassindulot.fr>

A noter que les informations aux stations gérées par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes seront prochainement disponibles sur notre site internet LVDLR. De plus, la station de la Boralde de Saint-Chély à Castelnau-de-Mandailles, gérée par EDF, va être remplacée par la station du Ruisseau des Mousseaux, à Castelnau-de-Mandailles également.



Certaines données hydrométriques sont indisponibles, c'est notamment le cas pour la station de Cahors [Lacombe] depuis le 22 septembre malgré une intervention technique. La station de Coutet (EDF) était également défaillante la semaine passée à cause d'une opération d'entretien mais l'historique sera complété et corrigé a posteriori.

Etat des arrêtés réglementant les prélèvements d'eau sur le bassin :

- **Lozère : Arrêté n°DDT-BIEF-2021-251-0001 du 8 septembre 2021**, applicable à compter du 9 septembre 2021 pour une durée de 6 mois, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :
 - Niveau d'alerte renforcée sur le bassin du Lot et du Bramont : interdiction les samedis et dimanches et de 8h à 21h les autres jours de la semaine (ou -50% pour les organisations collectives d'irrigation)
 - Niveau d'alerte sur le bassin de la Truyère : interdiction de 11h à 19h (ou -25% pour les organisations collectives d'irrigation)
 - Niveau d'alerte sur le bassin de la Colagne et le cours d'eau Colagne : interdiction de 11h à 19h (ou -25% pour les organisations collectives d'irrigation)

- **Aveyron : Arrêté n°12-2021-08-24-00002 du 24 août 2021**, applicable à compter du 28 août 2021 jusqu'au 31 octobre 2021, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :
 - Niveau d'alerte sur le Lot amont BASSIN : interdiction de 14h à 18h
 - Niveau d'alerte sur le Dourdou de Conques (bassin sensible) : tour d'eau de niveau 1
 - Niveau d'alerte sur la Diège (bassin sensible) : tour d'eau de niveau 1

- **Cantal : Arrêté n°2021-1182 du 27 août 2021**, applicable à compter du 27 août jusqu'au 31 octobre 2021, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole ») en vigueur) :
 - Vigilance sur le bassin versant de la Truyère - Basse Margeride
 - Vigilance sur le sous-bassin du Veyre, sur les communes de Parlan, Saint-Julien-de-Toursac, Quézac et Maurs

- **Lot : Arrêté n°E-2021-256 en date du 23 septembre 2021**, applicable à compter du samedi 25 septembre 2021 jusqu'au 31 octobre 2021, qui limite les prélèvements d'eau.
Pas de restriction sur le bassin du Lot

- **Lot-et-Garonne : Arrêté n°47-2021-09-17-00001 en date du 17 septembre 2021**, applicable à compter du 18 septembre jusqu'au 31 octobre, qui limite les prélèvements d'eau).
Pas de restriction sur le bassin du Lot

Davantage de détails sur les restrictions concernant les prélèvements à usage d'irrigation et des autres usages sont disponibles sur le site internet Propluvia : <https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>



Il est rappelé au titre de l'arrêté cadre interdépartemental (E-2017-204) portant définition du plan d'actions "sécheresse" sur le bassin du Lot que le fonctionnement par écluse pendant la période de soutien d'étiage du 1^{er} juillet au 31 octobre est interdit en aval d'Entraygues, sauf dérogation.

Variations de débit sur le Lot réalimenté :



La Vie De La Rivière

Graphique des débits instantanés enregistrés à **Entraygues-sur-Truyère** du 24 au 30 septembre 2021



La Vie De La Rivière

Graphique des débits instantanés enregistrés à **Faycelles** du 24 au 30 septembre 2021

L'activité hydroélectrique des branches Lot amont et Truyère, observée à Entraygues-sur-Truyère, a été peu intense cette semaine. On remarque deux éclusées principales d'amplitude maximale de 50 m³/s et de débit maximal 62 m³/s.

Perturbations du soutien d'étiage du Lot domanial : **Des variations de débit, accompagnées de franchissements de débits seuils au pas de temps horaire, se sont produites à plusieurs reprises à Faycelles cette semaine** (cf. graphique des débits instantanés à Faycelles ci-dessus).

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les retenues utilisées pour le soutien d'étiage affichent des taux de remplissage corrects pour la saison. Les cotes touristiques sont respectées aux retenues de Castelnau et de



Grandval alors que les niveaux sont inférieurs aux cotes aux lacs de Maury et de Sarrans (hors période de conventionnement) (cf. tableau en annexe).

Besoins en eau :

- **Irrigation :**

La saison d'irrigation s'est achevée avec le retour des pluies.

- **Navigation :**

○ **Département de l'Aveyron :**

- **Avis n°2021-01 : la navigation est ouverte à partir du 28 mai 2021** pour l'intégralité de la voie d'eau comprise entre le bief de Marcenac et celui de Bouillac à l'exception de la portion de rivière située entre le pont RD840 et l'aval immédiat de la chaussée de Laroque-Bouillac.

○ **Département du Lot :**

Section de voie Luzech – Larnagol

- **Avis n°1 : la navigation est ouverte à compter du 15 mai 2021**

Section de voie Soturac – Albas

- **Avis n°3 : la navigation sera ouverte partiellement à compter du samedi 17 juillet** en comprenant les biefs d'Orgueil, Touzac, Lacroze, Grimard, Meymes, Floiras et Castel franc
- **Avis n°5 : ouverture des écluses de Puy L'Evêque et de Compastier à compter du samedi 14 août**
- **Avis n°8 : interdiction d'utiliser l'écluse de Compastier** pour des raisons de sécurité

○ **Département du Lot-et-Garonne :**

- **Avis n°2 : la navigation est ouverte du 1^{er} avril au 1^{er} novembre inclus** sur la section comprise entre l'aval de l'écluse de Saint-Vite et l'amont du barrage d'Aiguillon

Pour plus d'informations, consultez les avis à la batellerie permanents et temporaires de ces trois départements :

<https://aveyron.fr/pages/tourisme/naviguer%20sur%20la%20rivi%C3%A8re%20lot>

<http://www.lot.gouv.fr/navigation-r2009.html>

<http://www.inforoute47.fr/#navigation>

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne (Lozère) est assuré par la mairie de Mende depuis le réservoir de Charpal. Il a débuté le 14 août et se poursuit à hauteur de 200 l/s depuis le 29 septembre, soit 140 l/s de plus que le débit réservé fixé à 60 l/s.

Pour mémoire, le soutien d'étiage s'opère sous contrôle du point nodal de la Colagne à Le Monastier [Pin-Mories] dont le DOE fixé à 750 l/s a fait l'objet d'une révision qui sera actée dans le prochain SDAGE.



Consigne de soutien d'étiage :

La consigne n°27 de soutien d'étiage a été passée le lundi 27 septembre à **12 m³/s** pour une application le mardi 28 septembre 00h. Elle est maintenue à **12 m³/s** ce jeudi pour une application le vendredi 1^{er} octobre 00h. Elle sera revue le lundi 4 octobre pour le mardi 5 octobre 00h.

Droits conventionnels cumulés depuis le 1^{er} juillet (information au 26/09) : **21 232 000 m³**

Volume cumulé déstocké depuis le 1^{er} juillet (information au 26/09) : **9 052 000 m³**

Bilan saisonnier (droits d'eau en stock au 26/09) : **12 180 000 m³**

Les modalités techniques du soutien d'étiage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Prochain bulletin : jeudi 7 octobre 2021

Merci de tenir informé le syndicat mixte du bassin du Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain : Océane KNEUR, o.kneur@valleedulot.com



Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1er juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** (Débit d'Objectif d'Etiage) : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.
- **DCR** (Débit de Crise) : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information du syndicat mixte du bassin du Lot du 30/09/2021 :



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

	Jeudi 23-sept.-21	Vendredi 24-sept.-21	Samedi 25-sept.-21	Dimanche 26-sept.-21	Lundi 27-sept.-21	Mardi 28-sept.-21	Mercredi 29-sept.-21	Jeudi 30-sept.-21	Vendredi 1-oct.-21	Samedi 2-oct.-21	Dimanche 3-oct.-21	Lundi 4-oct.-21	Mardi 5-oct.-21
Consigne SMBL à Entraygues-aval (12)	Consigne				consigne			Consigne				Consigne	
QNR à Entraygues*	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Entraygues-aval (EDF) (12)	22.2	16.1	14.9	16.7	16.0	30.4	14.4						
Entraygues-Roquepailhol (12)	21.1	17.0	14.1	16.9	18.8	28.7	14.6						
Faycelles (46-12)	26.6	16.5	18.6	24.5	22.3	29.9	20.7						
Cahors-Lacombe (46)	--	--	--	--	--	--	53.0						
Coutet (EDF) (47)	--	--	43.3	65.0	93.9	69.2	68.9						
Aiguillon-Ville (47)*	67.5	65.3	52.3	68.1	104	83.5	75.2						

*Station d'Aiguillon influencée lorsque le débit de la Garonne à Tonneins > 200 m³/s

Source : DREAL Occitanie / EDF

QNR à Entraygues* Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE	Par rapport à la cote
Grandval	30-sept	728.76	+2.76
Sarrans	30-sept	629.18	-0.82
Maury	30-sept	579.15	-4.35
Castelnau	30-sept	412.89	+2.39

Source : EDF

Syndicat Mixte du Bassin du Lot (EPTB Lot)
233 rue Président Wilson 46000 Cahors
<http://etiage.bassindulot.fr>





**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

27/09/2021



**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

30/09/2021

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2021
CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **27**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m3/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 28 SEPTEMBRE 2021, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **VENDREDI 1^{er} OCTOBRE** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2021
CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **28**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m3/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 1^{er} OCTOBRE 2021, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **MARDI 5 OCTOBRE** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE